

Résumé du Sermon de Vendredi 2 décembre 2016, prononcé par sa sainteté le cinquième calife (atba). Après avoir récité le shahid et la surat al-fatiha, Huzoor (atba) a déclaré que certaines personnes font des plaintes contre les responsables de bureau ou d'autres personnes et exigent une action immédiate contre eux comme si ils sont en train de ternir l'image de la Jamā'at. Mais très souvent, les gens qui font de telles plaintes restent anonymes et ne donnent pas leur nom, ou bien ils donnent des noms et des adresses fictifs, et donc aucune action ne peut être ou n'est prise sur ces plaintes.

Huzoor (atba) a dit que cette habitude de se plaindre anonymement est surtout répandue au Pakistan et en Inde, et ce n'est pas nouveau parce que de tels cas ont été trouvés à chaque époque. Une fois Hazrat Musleh Mau'ūd (r.a) a donné un sermon sur ce sujet et a dit que ceux qui écrivent de telles lettres sont soit des menteurs ou des hypocrites. S'ils étaient vraiment sincères et courageux, ils ne craindraient rien. Alors qu'ils s'engagent à sacrifier leur vie, leur richesse, leur temps et leur honneur, quand ils parlent de ce qu'ils croient être l'honneur de la Jamā'at, ils commencent à se cacher pour ne pas ternir leur nom. Par conséquent, quelqu'un qui a montré la faiblesse au début, il est tout à fait possible qu'il pourrait également être faux dans ses autres déclarations. Allāh dit dans le Saint Coran que si vous entendez parler de quelque chose, vous devriez d'abord y regarder. Hazrat Musleh Mau'ūd (r.a) dit que ceux qui écrivent de telles lettres anonymes sont eux-mêmes coupables de dissimuler leurs propres noms et veulent cependant que leurs plaintes soient acceptées tel quel et que l'accusé soit puni immédiatement.

Hazrat Musleh Mau'ūd (ra) a dit que Fasiq ne signifie pas seulement malfaiteur, plutôt, selon le lexique, cela signifie que c'est une personne très nerveuse, qui se querelle sur chaque chose mineure, n'obéit pas ni veut coopérer, qui magnifie les fautes des autres personnes et dit que d'autres doivent être punis sur la base de ce qu'il dit et ne devrait pas être pardonné. Huzoor a raconté l'histoire d'une personne qui, à cause de sa nature capricieuse, faisait passer des verdicts contre tout le monde.

Huzoor a dit: Tous ceux qui formulent des plaintes anonymes doivent garder à l'esprit que ceci est contre les injonctions du Coran, parce que le Saint Coran dit que vous devriez d'abord faire des recherches au sujet de l'auteur de la plainte. Si nous commençons à agir sur chaque plainte avec une telle enquête, alors, au lieu de progresser, la Jamā'at commencerait à décliner. La vraie chose est d'agir sur les injonctions du Coran et la Sunnah.

Huzoor (atba) a dit: Certaines personnes en raison de leur disposition et culture ne veulent pas être très rigides dans certaines matières. Il n'y a pas de base pour de telles choses. Hazrat Musleh Mau'ūd (r.a) l'a illustré avec un incident lié au Messie Promis (a.s) et à Hazrat 'Ammā Jaan. Ceux qui se plaignent de la relation entre un homme et une femme doivent savoir qu'ils doivent produire quatre témoins, sinon le Coran a établi une punition pour de telles accusations.

Huzoor (atba) a dit que ces gens brisent les commandements stricts de la Sharī'ah en ne donnant pas leurs noms, tout en insistant que de telles et telles choses sont contre la Sharī'ah. Si vous souhaitez appliquer la loi du Coran aux autres, alors vous devez d'abord l'appliquer à vous-même. Parfois, ils disent que telle ou telle personne a prêté une fausse allégeance. Mais quand une telle affaire a été soumise au Saint Prophète (saw), il a dit qu'il devait juger selon le commandement de Dieu. Par conséquent, souvenez-vous toujours que la plainte de quelqu'un ne sera pas agie conformément à ses propres principes. Lorsque deux témoins sont requis, ils doivent être présentés et, lorsque quatre témoins sont requis, ils doivent être présentés, alors l'affaire doit rester à huit clos et jugée en conséquence. Notre succès réside dans la prise de décisions selon le commandement de Dieu. Ne pas forcer le Khalīfa à prendre des décisions basées sur nos propres ego. Qu'Allāh puisse donner aux plaignants la compréhension que leurs plaintes doivent être accompagnées de la preuve et leurs noms et ainsi ils deviendront une partie de l'enquête. Surtout quand ils voient que la Jamā'at est restreinte par certains actes, ils devraient sortir et se plaindre ouvertement. De même, qu'Allah puisse permettre aux responsables de bureau qui ont été nommés par les Khalīfa de faire des jugements avec équité et selon les injonctions Divines. Amīn.

À la fin du Sermon, Huzoor (atba) a informé la Jamā'at du martyre tragique du Cheikh Sajid Mahmood Sahib de Karachi et de la triste disparition du Cheikh Abdul Qadeer Sahib Dervish Qādiān et Tanveer Ahmad Loon Sahib du Cachemire. Il a dirigé leurs prières funéraires absente après la prières du vendredi.